

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°22 du 13 juin 2008**

**PARTIE PERMANENTE**  
**Marine nationale**

**Texte n°28**

**CIRCULAIRE N° 0-30911-2008/DEF/DCCM/SD/LOG/HCP**

modifiant la circulaire n° 285/DEF/DCCM/SD/LOG/HCP du 15 avril 2004 relative aux rubans légendés réglementaires.

*Du 24 avril 2008*

DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE LA MARINE : *sous-direction « logistique » ; bureau « habillement - couchage - pavillonnerie ».*

**CIRCULAIRE N° 0-30911-2008/DEF/DCCM/SD/LOG/HCP modifiant la circulaire n° 285/DEF/DCCM/SD/LOG/HCP du 15 avril 2004 relative aux rubans légendés réglementaires.**

*Du 24 avril 2008*

NOR D E F B 0 8 5 0 9 6 8 C

---

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Quatre annexes.

*Précédent Modificatif :*

Circulaire n° 000-2930-2007/DEF/DCCM/SD/LOG/HCP du 30 janvier 2007 (BOC N°15 du 26 juin 2007, texte 24).

*Texte modifié :*

Circulaire n° 285/DEF/DCCM/SD/LOG/HCP du 15 avril 2004 ( BOC, 2004, p. 2595. ; BOEM 554-1.2.1).

*Référence de publication :* BOC N°22 du 13 juin 2008, texte 28.

---

La circulaire n° 285/DEF/DCCM/SD/LOG/HCP du 15 avril 2004 est modifiée comme suit :

1. Dans l'entre-deux barres, rubrique « Pièces Jointes », corriger pour lire : « Quatre annexes ».
2. Point 5.
  - 2.1. Remplacer les mots « division ressources humaines (EMM/RH/CPM) » par les mots « bureau condition du personnel de la marine (EMM/CPM) ».
  - 2.2. Ajouter l'alinéa suivant :  
« La création d'un ruban légendé doit faire l'objet d'une demande officielle de l'autorité organique, adressée à l'échelon central (EMM/CPM), conformément à l'annexe IV de la présente circulaire. »
3. Remplacer les annexes I, II et III par les annexes I, II, III ci-jointes.
4. Ajouter l'annexe IV ci-jointe.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire en chef de 1<sup>re</sup> classe,  
sous-directeur « logistique » à la direction centrale du commissariat de la marine,*

Étienne VUILLERMET.

ANNEXE I.  
**RUBANS LÉGENDÉS PORTÉS PAR LES QUARTIERS-MAÎTRES ET LES MATELOTS  
AFFECTÉS À BORD DES BÂTIMENTS DE SURFACE.**

ACHÉRON	FLORÉAL	LYRE
ACONIT	FORBIN	MALABAR
ALBATROS	FOUDRE	MARNE
ALDÉBARAN	FRANCIS GARNIER	MEUSE
ALIZÉ	GAZELLE	MISTRAL
ALTAÏR	GEORGES LEYGUES	MONGE
ANDROMÈDE	GERMINAL	MONTCALM
ANTARÈS	GLYCINE	MUTIN
ARAGO	GOÉLETTE BELLE POULE	NIVÔSE
BEAUTEMPS-BEAUPRÉ	GOÉLETTE ÉTOILE	ORAGE <i>[RSA(1) en 2008]</i>
BÉLIER	GRÈBE	ORION
BISON	GUÉPARD	OURAGAN
BOUGAINVILLE	GUÉPRATTE	PANTHÈRE
BORDA	HALLEBARDE	PÉGASE
BUFFLE	JACQUES CARTIER	PERSÉE
CAPRICORNE	JAGUAR	PLUTON
CASSARD	JEAN BART	PLUVIER
CASSIOPÉE	JEAN DE VIENNE	PREMIER MAÎTRE L'HER
COMMANDANT BIROT	JEANNE D'ARC	PRAIRIAL
COMMANDANT BLAISON	JULES VERNE	PRIMAUGUET
COMMANDANT BOUAN	LA BOUDEUSE	RAPIÈRE
COMMANDANT DUCUING	LA CAPRICIEUSE	RARI
COMMANDANT L'HERMINIER	LA FOUQUEUSE	REVI
CÉPHÉE	LA GLORIEUSE	SABRE
CHACAL	LA GRACIEUSE	SAGITTAIRE
CHARLES DE GAULLE	LA GRANDIÈRE	SIROCO
CHEVALIER PAUL	L'AIGLE	SOMME
CHEVREUIL	LA MOQUEUSE	STERNE
CORALLINE	LA MOTTE-PICQUET	STYX
CORMORAN	LA RAILLEUSE	SURCOUF
COURBET	LA RIEUSE	TAAPE
CROIX DU SUD	LA TAPAGEUSE	TENACE
DAGUE	LA FAYETTE	THÉTIS
DE GRASSE	LAPÉROUSE	TIGRE
D'ENTRECASTEAUX	LAPLACE	TONNERRE
DUMONT D'URVILLE	LATOUCHE-TRÉVILLE	TOURVILLE
DUPLEIX	L'AUDACIEUSE	VAR
DUPUY DE LÔME	LE MALIN	VEDETTES DE L'ADOUR(2)
DUQUESNE	LÉOPARD	VENDÉMAIRE
ÉGLANTINE	LION	VENTÔSE
ÉLAN	LOIRE	VERSEAU
ÉRIDAN	LIEUTENANT DE VAISSEAU LAVALLÉE	VULCAIN
ENSEIGNE DE VAISSEAU JACOBET	LIEUTENANT DE VAISSEAU LE HÉNAFF	
FLAMANT	LYNX	

---

(1) RSA : retrait du service actif.

(2) Ce ruban légendé est porté par les équipages armant les vedettes de l'Adour.

ANNEXE II.  
**RUBANS LÉGENDÉS PORTÉS PAR LES QUARTIERS-MAÎTRES ET LES MATELOTS  
AFFECTÉS À BORD DES SOUS-MARINS.**

SOUS-MARIN AMÉTHYSTE

SOUS-MARIN CASABIANCA

SOUS-MARIN ÉMERAUDE

SOUS-MARIN LE TÉMÉRAIRE

SOUS-MARIN LE TRIOMPHANT

SOUS-MARIN LE VIGILANT

SOUS-MARIN L'INFLEXIBLE

SOUS-MARIN PERLE

SOUS-MARIN RUBIS

SOUS-MARIN SAPHIR

SOUS-MARIN LE TERRIBLE [*ASA*<sup>(1)</sup> en 2010]

---

(1) ASA : admission au service actif.

**ANNEXE III.**  
**RUBANS LÉGENDES PORTÉS PAR LES QUARTIERS-MAÎTRES ET LES MATELOTS**  
**AFFECTÉS À DES FORMATIONS À TERRE.**

1. ÉCOLES.

RUBANS LÉGENDES	RUBANS PORTÉS PAR	
	MARIN DU CADRE PERMANENT	ÉLÈVES
CIN BREST	×	Les élèves portent le ruban « marine nationale »
CIN ST MANDRIER	×	Les élèves portent le ruban « marine nationale »
ÉCOLE DE MANŒUVRE ET DE NAVIGATION		×
ÉCOLE ATOMIQUE	×	
ÉCOLE DE PLONGÉE		×
ÉCOLE DES FOURRIERS	×	Élèves des cours de la spécialité « fourrier »
ÉCOLE DES COMMIS AUX VIVRES		×
ÉCOLE DES MAÎTRES D'HÔTEL		×
ÉCOLE DES CUISINIERS		×
ÉCOLE DES SECRÉTAIRES MILITAIRES		×
ÉCOLE DES FUSILIERS MARINS		×
ÉCOLE DU PERSONNEL VOLANT	×	×
ÉCOLES D'AÉRONAUTIQUE		×
GROUPE ÉCOLES POULMIC	×	
ÉCOLE DU PERSONNEL DE PONT D'ENVOL		×
ÉCOLE DES ASSISTANTS DE FOYER		×

2. FORMATIONS À TERRE.

RUBANS LÉGENDES.	OBSERVATIONS.
EAN DUGNY LE BOURGET	
EAN TOUSSUS-LE-NOBLE	
BAN HYÈRES	
BAN LANDIVISIAU	
BAN LANN-BIHOUÉ	
BAN LANVÉOC-POULMIC	
BAN NÎMES-GARONS	
BAN TONTOUTA	
CEPA	Centre d'expérimentation pratique de l'aéronautique navale.
BASE NAVALE DE L'ADOUR	
BASE NAVALE DE CHERBOURG	
BASE NAVALE DE BREST	

BASE NAVALE DE TOULON	
BASE NAVALE DÉGRAD-DES-CANNES	
BASE NAVALE FORT-DE-FRANCE	
BASE NAVALE NOUMÉA	
BASE NAVALE PAPEETE	
BASE NAVALE PORT-DES-GALETES	
ÉLÉMENT BASE NAVALE MAYOTTE	
CENTRE TRANSMISSIONS ROSNAY	
CTM FRANCE SUD	
MUSIQUE DE LA FLOTTE	
COMMANDO DE PENFENTENYO	
COMMANDO DE MONTFORT	
COMMANDO HUBERT	
COMMANDO JAUBERT	
COMMANDO KIEFFER	Été 2008.
COMMANDO TRÉPEL	
COMMANDOS MARINE	Ce ruban doit être porté par le personnel affecté au commandement de la force maritime des fusiliers marins et des commandos (ALFUSCO).
FUSILIERS MARINS	Ce ruban doit être porté par le personnel affecté à la base des fusiliers marins et des commandos (BASEFUSCO) et en unités de fusiliers marins.
MARINS POMPIERS	Ce ruban légendé est porté par les quartiers-maîtres et matelots engagés ou volontaires affectés à une unité de marins pompiers à l'issue de la formation initiale.
SOUS-MARINS	Ce ruban légendé doit être porté par le personnel des bases, escadrilles ou groupes de sous-marins, par les équipages supplémentaires, le personnel des ateliers d'escadrilles, de l'école de navigation sous-marine et de l'état-major de l'amiral commandant les forces sous-marines.
FORCE D'ACTION NAVALE	Ce ruban légendé doit être porté par le personnel de la force d'action navale non affecté sur un bâtiment possédant un ruban à son nom.
VEDETTES DE L'ADOUR	Ce ruban légendé est porté par les équipages armant les vedettes de l'Adour.
FLOTTILLE AMPHIBIE	Ce ruban légendé est porté par le personnel affecté à la flottille amphibie.

### 3. FORMATIONS DE L'AÉRONAUTIQUE NAVALE.

RUBANS LÉGENDES.	OBSERVATIONS.
ESCADRILLE 22 S ESCADRILLE 50 S ESCADRILLE 57 S FLOTTILLE 4 F FLOTTILLE 11 F FLOTTILLE 12 F FLOTTILLE 17 F FLOTTILLE 21 F	Les rubans légendés des flottilles et des escadrilles de l'aéronautique navale sont portés respectivement par le personnel des flottilles et par le personnel des escadrilles.

FLOTTILLE 23 F	
FLOTTILLE 24 F	
FLOTTILLE 25 F	
FLOTTILLE 28 F	
FLOTTILLE 31 F	
FLOTTILLE 32 F	
FLOTTILLE 34 F	
FLOTTILLE 35 F	
FLOTTILLE 36 F	

#### 4. DIVERS.

RUBANS LÉGENDÉS.	OBSERVATIONS.
MARINE NATIONALE	
AÉRONAUTIQUE NAVALE	Ce ruban légendé est porté par les quartiers-mâtres et matelots masculins équipages non affectés dans des formations de l'aéronautique navale possédant leur propre ruban légendé.
FOSIT CHERBOURG	
FOSIT BREST	
FOSIT TOULON	
MARINE ABU DHABI	Été 2008.
MARINE CAP-VERT	
MARINE DJIBOUTI	

#### 5. DIRECTIONS INTERARMÉES DES RÉSEAUX D'INFRASTRUCTURE ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION DE LA DÉFENSE.

RUBANS LÉGENDÉS.	OBSERVATIONS.
DIRISI CAP-VERT	
DIRISI CAYENNE	
DIRISI DJIBOUTI	
DIRISI FORT-DE-FRANCE	
DIRISI NOUMÉA	
DIRISI PAPEETE	
DIRISI SAINT-DENIS RÉUNION	



ANNEXE IV.  
**MESSAGE TYPE DE DEMANDE DE CRÉATION DE RUBAN LÉGENDE.**

FM ...  
TO MARINE CPM PARIS  
INFO MARINE DIRCOMIS PARIS

...

BT  
NON PROTÉGÉ

MCA TEXTE

NMR/...

OBJ/DEMANDE DE CRÉATION D'UN RUBAN LÉGENDE.

REF/CIRCULAIRE NMR 285/DEF/DCCM/SD/LOG/HCP DU 15 AVRIL 2004, MODIFIÉE.

TXT

INTÉRESSE DCCM/SD/LOG/HCP

PRIMO

LE (NOM DE LA FORMATION) A ÉTÉ CRÉÉ LE (DATE).

OU

LE (NOM DE LA NOUVELLE FORMATION) A ÉTÉ CRÉÉ LE (DATE) EN REMPLACEMENT DU  
(NOM DE L'ANCIENNE FORMATION).

SECUNDO

CONFORMEMENT À LA CIRCULAIRE CITÉE EN RÉFÉRENCE, VOUS DEMANDE ACCORD POUR  
CRÉER UN RUBAN LÉGENDE « NOM DE LA FORMATION » AU PROFIT DES  
QUARTIERS-MAÎTRES ET MATELOTS DE LA FORMATION DONT L'EFFECTIF EST DE ...

BT